Informations de base

2015/2339(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité de Bolesław G. Piecha **Subject** 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	JURI Affaires juridiques	LEBRETON Gilles (ENF)	14/12/2015

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/04/2016	Vote en commission		
26/04/2016	Dépôt du rapport de la commission	A8-0152/2016	Résumé
28/04/2016	Décision du Parlement	T8-0141/2016	Résumé
28/04/2016	Résultat du vote au parlement		
28/04/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2015/2339(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/8/05217

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0152/2016	26/04/2016	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0141/2016	28/04/2016	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de levée de l'immunité de Bolesław G. Piecha

2015/2339(IMM) - 28/04/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **lever l'immunité** de Bolesław G. PIECHA (ECR, PL).

Pour rappel, le procureur général de la République de Pologne a transmis une requête de l'Inspecteur général polonais du transport routier demandant la levée de l'immunité de Bolesław G. Piecha en ce qui concerne une infraction présumée correspondant au dépassement de la vitesse autorisée dans une agglomération.

L'infraction présumée ayant eu lieu avant que Bolesław G. Piecha ne devienne député au Parlement européen, le Parlement a estimé que cette infraction n'avait pas de rapport direct ou évident avec l'exercice par Bolesław G. Piecha de ses fonctions de député au Parlement européen.

De plus, Bolesław G. Piecha a envoyé à l'Inspection générale polonaise du transport routier une déclaration en réponse au procès-verbal entamé par l'Inspecteur général de ladite Inspection dans laquelle il acceptait de payer l'amende en lien avec l'infraction visée à l'article 92a du code des contraventions. Par conséquent, il est difficile d'établir qu'il y a eu une présomption suffisamment sérieuse et précise que la demande a été soumise dans l'intention de nuire à l'activité politique du député concerné.

Dans ces conditions, le Parlement a décidé de lever l'immunité parlementaire de Bolesław G. Piecha dans le cas présent.

Demande de levée de l'immunité de Bolesław G. Piecha

2015/2339(IMM) - 26/04/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant à l'unanimité le rapport de Gilles LEBRETON (ENF, FR), la commission des affaires juridiques a recommandé que le Parlement européen **lève l'immunité de Bolesław G. PIECHA** (ECR, PL).

Les députés ont précisé que le procureur général de la République de Pologne a transmis une requête de l'Inspecteur général polonais du transport routier demandant la levée de l'immunité de Bolesław G. Piecha, en ce qui concerne une infraction au sens de l'article 92a du code des contraventions du 20 mai 1971, en liaison avec l'article 20, paragraphe 1, de la loi du 20 juin 1997 sur la circulation routière. L'infraction présumée correspond au dépassement de la vitesse autorisée dans une agglomération.

Les députés ont rappelé qu'en vertu de l'article 105, paragraphe 2, et de l'article 108 de la Constitution de la Pologne, un député ou un sénateur ne pouvait encourir la responsabilité pénale qu'avec l'autorisation de la Diète polonaise ou du Sénat polonais, respectivement.

Rappelant par ailleurs que l'infraction présumée a eu lieu avant que Bolesław G. Piecha ne devienne député au Parlement européen et que, par conséquent, elle n'avait pas de rapport direct avec l'exercice par Bolesław G. Piecha de ses fonctions de député au Parlement européen, les députés ont appelé le Parlement à lever son immunité parlementaire.